Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Erreur d'organisation aux examens finaux de l'EPCL

Une erreur d'organisation des épreuves cantonales pour la Maturité professionnelle Economie et Services est survenue la semaine dernière à l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL). Elle a concerné deux groupes d'élèves différents qui, dans deux disciplines, ont reçu une mauvaise version de l'épreuve. Afin de garantir une stricte équité ainsi que le respect intégral des exigences fédérales de qualification, les élèves sont convoqués cette semaine pour repasser la partie de l'épreuve qui n'a pas porté sur la bonne matière.

Dans les deux cas, la confusion à l'origine de l'erreur totalement fortuite est identique. Le formulaire du test distribué portait partiellement sur des objectifs fixés dans le programme de l'ancienne ordonnance fédérale de la formation, lesquels ne sont plus d'actualité. C'est seulement cette partie de l'épreuve qui doit être aujourd'hui réorganisée. Soit environ 20% du test en Economie et Droit pour le premier groupe de 43 élèves, et 50% du test en Mathématiques pour le deuxième groupe de 12 élèves.

La direction de l'EPCL, en concertation avec la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP), a estimé qu'il n'y avait pas d'autre choix que de procéder à un examen complémentaire. Il s'agit de respecter la stricte égalité de traitement entre les écoles professionnelles vaudoises testant la même formation et de garantir pleinement le respect de toutes les exigences fédérales de qualification.

Les élèves concernés ont été informés par un courrier recommandé ainsi qu'un courriel de cet incident regrettable et de la nécessité de les convoquer à nouveau cette semaine. La répétition du test ne portera que sur les objectifs de la nouvelle ordonnance de formation dont l'épreuve initiale ne tenait pas compte. Les entreprises formatrices concernées ont aussi été informées de l'erreur et de la démarche correctrice initiée. Des vérifications dans toutes les écoles professionnelles du canton ont pu établir que l'erreur survenue à l'EPCL était circonscrite à ce seul établissement.

Toutes les dispositions ont été prises pour que la répétition de l'examen à l'EPCL n'ait aucune conséquence sur le calendrier de l'annonce des résultats de tous les examens qui se sont tenus en juin dans cette école.

La direction de l’EPCL regrette sincèrement cette erreur et les désagréments encourus par les élèves, leur famille et les entreprises formatrices. Elle a déjà pu détecter des mesures à prendre pour qu’un tel problème organisationnel ne se reproduise pas.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 juin 2018

Mme Geneviève Nanchen, Directrice de l’EPCL